

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du jeudi 21 mai 2015 à 20 h 30**  
**en Mairie de Dommartin-les-Remiremont Salle du Conseil**

**Procès verbal**

**L'an 2015, le 21 mai à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Dommartin-les –Remiremont s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur René POIRSON, Maire.**

**PRESENTS : M René POIRSON, Maire, Mme Catherine LOUIS, M Jean MANSOURI, Mme Annette MAISON, M Jean-Pierre DIDIER, Mme Tiffany DE SANTA, Mme Isabelle GEORGES-PY, M Régis MOREAU, Mme Anne-Claire CAUSIN, M Christophe GRAVIER, Mme Laëtitia HERROUIN, M Bruno DERVAUX, M Laurent FRANCOIS, Mme Vanessa GRANDEMANGE, M Guillaume COMBES, M Jean-Jacques ROSAYE, Mme Anne-Marie MOUREY, Mme Monique DAVAL et M Jean-Pierre DEMANGEL.**

**A été nommée secrétaire de séance : Mme Anne-Claire CAUSIN.**

PV du Conseil Municipal du 03/04/2015 est adopté à l'unanimité.  
L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

En préambule, nous avons tous eu la joie d'accueillir Mr le Maire pour son retour. Il nous a annoncé sa démission des fonctions de Maire et sa volonté de rester Conseiller Municipal.  
Nous sommes en attente de la réponse du Préfet pour organiser son remplacement.

**DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Droit de préemption urbain :**

La commune n'exerce pas son droit de préemption sur :

- La vente d'un immeuble sis 288 rue de Gerbiachamp appartenant à Mr Jean Pierre Lhuillier
- La vente d'un immeuble sis 121 place de l'Eglise appartenant à SCI CASA
- La vente d'un immeuble sis 49 rue des Breuchottes appartenant à Mme Christine ADAM
- La vente d'un terrain sis 589 rue de Pont appartenant à Mr Romain Grandjean

**Aménagement sécuritaire d'un cheminement piéton dans les normes PMR , rue de Franould.**

Signature d'un contrat pour la mission de maîtrise d'œuvre

**avec la SARL Energies Hautes Vosges**

**14 rue de Verdun 88510 ELOYES**

Le montant estimatif des travaux est de 87 950 € HT

Pourcentage honoraires : 4,48% du chiffre définitif.

Total honoraires HT : 3 940,16€ HT

**AFFAIRES COMMUNALES**

**1. Ressources Humaines**

Madame LOUIS présente le compte rendu de la réunion de la commission du personnel communal du 8 avril 2015.

### **Création et renouvellement des contrats des agents non titulaires :**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le renouvellement de deux postes à temps non complet pour pourvoir aux emplois liés au restaurant scolaire et aux accueils périscolaires pour l'année scolaire 2015/2016, à savoir :

- un emploi, du 1<sup>er</sup> septembre 2015 au 5 juillet 2016, relatif à la surveillance des enfants au restaurant scolaire et aux accueils périscolaires concernant Madame Agnès Claude  
Durée effective de service hebdomadaire 10 heures
- un emploi, du 1<sup>er</sup> septembre 2015 au 30 juin 2016 relatif aux études surveillées concernant Monsieur Gilles LACAZE  
Durée effective de service hebdomadaire 2 heures

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la création d'un poste en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) à temps non complet pour pourvoir aux emplois liés au restaurant scolaire et aux accueils périscolaires du 1<sup>er</sup> septembre 2015 au 31 août 2016 suite au départ en retraite de Madame Edith ROUSSELLE-COUVAL. Les fonctions de ce poste sont les suivantes :

- Surveillance des enfants à la garderie à l'école élémentaire
  - Surveillance des enfants pendant les trajets.
  - Aide à la préparation des repas, service, surveillance au restaurant scolaire
  - Entretien des locaux communaux
- Durée effective de service hebdomadaire 26 heures.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le renouvellement d'un poste en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) à temps non complet pour pourvoir aux emplois liés au restaurant scolaire et aux accueils périscolaires, du 1<sup>er</sup> septembre 2015 au 31 août 2016 concernant Madame Laëtitia SEIGNER.

Les fonctions de cet emploi sont les suivantes :

- Surveillance des enfants à la garderie aux écoles maternelle et élémentaire
  - Surveillance des enfants pendant les trajets.
  - Surveillance des enfants au restaurant scolaire
  - Accueils périscolaires le mercredi après midi
  - Entretien des locaux communaux
- Durée effective de service hebdomadaire 20 heures.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder aux recrutements.

### **Prise en compte de la protection sociale complémentaire Santé**

des agents de la collectivité et de la participation à la mise en concurrence mutualisée proposée par le Centre de gestion des Vosges.

Dans un courrier du 17 avril 2015, le Centre de gestion des Vosges propose aux Maires et Présidents de structures intercommunales des Vosges un projet de mutualisation de participation au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ce projet et accepte de laisser au Centre de gestion la liberté pour les appels d'offre.

## **2. Finances et Affaires Economiques**

Monsieur MANSOURI présente au Conseil le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement consultable en Mairie.

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable et d'assainissement.

Les indicateurs 2014 sont stables par rapport à 2013.

Les ratios sont satisfaisants : performance, perte en réseau, qualité de l'eau (microbiologique et physico-chimique).

### **Admission en non-valeur de titres**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la liste des titres irrécouvrables du budget de la forêt dans le cadre de la liquidation judiciaire de la SAS GERBOIS.

Budget de la forêt : 1 968,80 € article 6542 « créances éteintes » pour des factures de 2012.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le jeu d'écritures suivant sur le Budget Exploitation de la forêt :

Vote des crédits complémentaires qui ne modifient pas l'équilibre du budget :

Section de fonctionnement

Dépenses

Article 6542 « créances éteintes »: 2 000 €

Recettes

Article 7022 « Vente de bois » : 2 000 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la liste des titres irrécouvrables suivants du budget du service des eaux.

Budget du service des eaux : 8,13 € article 6541 « créances admises en non valeur » sommes dues par Mr Guy Vincent pour des factures de 2010.

### **Demande de subvention**

A l'unanimité, le Conseil refuse la demande de subvention par l'association Club Radio des Ballons.

A l'unanimité, le Conseil donne un avis favorable à la demande de subvention à hauteur de 170€ pour l'organisation de l'Infernal Trail des Vosges 7<sup>ème</sup> édition.

## **3. Gestion et entretien du patrimoine**

### **Commission communale de gestion de l'urbanisme, de la voirie et du Patrimoine**

#### **Lotissement « Champs Ramés »**

Compte rendu de la réunion du 8 avril relative à la réflexion au sujet du cahier des charges et du règlement.

La Mairie fait appel au cabinet Jacquel pour permis d'aménager et cahier des charges.

Les travaux pourraient démarrer en septembre – octobre 2015.

#### **Aménagement du rond-point central**

Compte rendu de la réunion du 12 mai relative à ce chantier.

D'ici une quinzaine de jours, l'aire de stationnement de camping-cars sera terminée.

Suite à la réalisation de cette aire, un aménagement du terre-plein central est en cours ainsi que la cour et les pelouses de l'Espace Louis Gérard.

Derrière le monument aux morts, des places de parking vont être réalisées ainsi que sous les arbres allant vers l'Eglise offrant un meilleur stationnement quotidien au centre du village nécessaire aux usagers, aux écoles et à la boulangerie.

#### **Achat de parcelles forestières**

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'achat de 3 parcelles forestières limitrophes de la forêt communale.

- Madame Colette CUNAT , propriétaire , domiciliée 22 rue de la Paltrée 88200 REMIREMONT des parcelles situées lieudit " Xonvillers " section C n°773 et 778 d'une superficie de 1 h 29 a 95 ca au prix de TROIS MILLE TROIS CENT EUROS ( 3 300 €) a donné son accord.

- Monsieur Gérard GRANDEMANGE , propriétaire , domicilié 10 chemin du Pré des Clefs 88400 GERARDMER de la parcelle située lieudit " Xonvillers " section C n° 536 d'une superficie de 88 a 00 ca au prix de SEPT CENT EUROS ( 700 €) a donné son accord.

Le Conseil désigne Maître Marie PEIFFER, Notaire à Remiremont, pour la rédaction des actes correspondants et décide de prendre en charge tous les frais correspondants à cet achat.

### **Commission Communale de l'environnement**

Monsieur MANSOURI propose la création d'une Commission Communale alliant l'environnement de notre village avec le développement tel que la protection des espaces de nature, actions simples et citoyennes, amélioration du cadre de vie, mise en œuvre des textes futurs.

Les membres de cette commission sont au nombre de 8 composés de 6 élus et 2 personnes de l'extérieur au Conseil dont un expert.

Monsieur Jean MANSOURI, Monsieur Christophe GRAVIER, Monsieur Jean-Pierre DEMANGEL, Monsieur Régis MOREAU , Madame Isabelle GEORGES-PY et Madame Anne-Claire CAUSIN souhaitent devenir membres.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte la création de cette nouvelle commission
- élit ses membres comme suit : Monsieur Jean MANSOURI, Monsieur Christophe GRAVIER, Monsieur Jean-Pierre DEMANGEL, Monsieur Régis MOREAU , Madame Isabelle GEORGES-PY et Madame Anne-Claire CAUSIN.

## **4. Sport Loisirs Culture et Tourisme**

### **Conseil Municipal des Enfants**

A la cérémonie du 8 mai dernier, le Conseil Municipal des enfants était au complet.

La balade en vélo sur la voie verte le 10 mai a été un succès.

Le 3 juin prochain, les enfants se rendront au chalet de la Grande Goutte afin de trouver des idées pour le personnaliser.

### **Commission de la communication, des relations publiques, du tourisme et des affaires culturelles**

Compte rendu des réunions du 9 avril, du 23 avril et du 20 mai relatives à la signalétique centrale.

La société TAVU a été retenue pour la réalisation de l'affichage central du village qui se situera au carrefour de la rue de la Poirie et celle de Pont.

58 courriers ont été envoyés aux acteurs du village, suite à la réunion publique du 23 avril et au retour des demandes, 22 commandes ont été adressées en Mairie.

Le Mairie reste propriétaire des poteaux, les lames directionnelles amovibles sont à la charge des acteurs.

Trois couleurs ont été retenues :

Blanc : services publics, Mairie et médical

Bleu : commerces, artisans, restaurants

Vert : gîtes, chambres d'hôtes.

Lors de la réunion du 20 mai, la Commission a étudié le retour des commandes et va les transmettre à TAVU pour une mise en situation afin de parfaire les bons à tirer de chaque projet.

## Manifestations :

**Feux de la Saint Jean** organisés par la Classe 2017 le samedi 18 juillet.

Compte rendu de la réunion de la commission communale des sports et loisirs du 15 avril.

L'évènement reste sous l'autorité de la Mairie, la Classe a été sensibilisée sur leurs responsabilités, la présence des parents et la construction d'une chavande de 2,5 x 2,5m pour 5 m de haut maximum.

**Rando VTT** des Picosés organisée par la MJC de Dommartin le lundi 25 mai 2015.

**Fête de la musique** le vendredi 19 juin aux Fêches avec l'Etendard et d'autres musiciens.

**Kermesse des écoles** le samedi 27 juin à l'école élémentaire organisée par l'Association «Couleurs Récréé »

**Fête nationale** organisée le lundi 13 juillet au soir par Sapeurs pompiers et MJC : repas campagnard, feux d'artifices

**Fête de l'Attelage et marché du terroir et vide grenier sellerie – équitation** organisée par les Cavaliers de la Licorne le 19 juillet sur le site de la Brûche.

### Week end festif : 22 & 23 aout

- Fête foraine tout le week end
- Festival des Sapins Barbus samedi soir
- Foire aux Pieds de Cochon dimanche en journée
- Vide grenier dimanche

## 5. Social - Aide à la personne - Affaires Scolaires

### Nouvelle organisation horaire à la rentrée de septembre 2015

Suite à un sondage réalisé par délégués des parents d'élèves et en concertation avec les enseignants, il s'avère que les parents d'élèves souhaitent un changement des horaires d'enseignement pour le bien-être des enfants.

#### horaires actuels

Ecole maternelle	matin	Après midi
lundi mardi jeudi vendredi mercredi	8 h 30 à 11 h 45 9 h 30 à 11 h 30	13 h 30 à 15h 45
Ecole élémentaire	matin	Après midi
lundi mardi jeudi vendredi mercredi	8 h 30 à 12h 9 h 30 à 11 h 30	13 h 45 à 15h 45

#### Proposition

Ecole maternelle	matin	Après midi
lundi mardi jeudi vendredi mercredi	8 h 30 à <b>11 h 30</b> 9 h 30 à 11 h 30	13 h 30 à <b>16h00</b>
Ecole élémentaire	matin	Après midi
lundi mardi jeudi vendredi mercredi	8 h 30 à <b>11h 45</b> 9 h 30 à 11 h 30	<b>13 h 30</b> à 15h 45

Le Conseil municipal autorise à 17 POUR et 2 CONTRE les changements d'horaires. La délibération correspondante sera transmise pour avis à Mr le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale

## **Affaires Périscolaires - NAP**

Le dernière période de NAP se déroule bien, le nombre d'enfants fréquentant ces activités reste stable depuis le début de l'année.

Les enfants contribuent au fleurissement du village.

## **Plan canicule**

Mise à jour (personnes nées en 1950 seront avisées par courrier)

Le plan canicule est destiné à prévenir et lutter contre les conséquences sanitaires d'une canicule.

Depuis 2004, ce plan est activé chaque année du 1er juin au 31 août.

L'inscription n'est pas obligatoire, mais vivement conseillée aux personnes seules, de santé fragile, handicapées, etc ...

Les renseignements communiqués sont strictement confidentiels et seuls les intéressés auront accès à ces informations et pourront les rectifier.

En outre, ce plan peut s'avérer fort utile en cas d'urgence pour entrer immédiatement en contact avec celles et ceux qui en bénéficient (exemple : problème de pollution d'eau, problèmes d'inondation, etc ...)

Inscriptions en Mairie.

## **AFFAIRES INTERCOMMUNALES**

### **1. Communauté de Communes de la Portes des Hautes Vosges (CCPHV)**

Compte rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 13 avril 2015

La CCPHV a refusé le rattachement de Saint-Amé qui souhaite quitter Terre de Granit à 10 voix pour et 19 contre.

La CCPHV souhaite acquérir des nouveaux locaux (des visites de plusieurs locaux sont programmées), afin d'accueillir le service commun à l'urbanisme et le PETR, ainsi que le futur SCOT et SIG.

### **2. Syndicats intercommunaux**

#### **Syndicat Mixte Voie Verte des Hautes Vosges**

Compte rendu de la réunion du 26 mars 2015

#### **Syndicat Mixte du Pays de Remiremont et de ses vallées**

#### **Futur : Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR)**

Compte rendu de la réunion du comité syndical du 2 avril 2015

## **AFFAIRES DIVERSES**

- le 30 mai à 18 h Fêtes des Mères à la Salle des Fêtes : Fête des Mères organisée par la Commune et l'Association familiale

Tous les comptes rendus de commissions communales sont consultables en Mairie.

**Date prévisionnelle des prochaines réunions de Conseil Municipal : Jeudi 25 juin 2015**

A DOMMARTIN-lès-REMIREMONT, le 25 mai 2015

La secrétaire

Anne-Claire CAUSIN